



COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ
ENQUÊTE PUBLIQUE

**MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES ET
DU REGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS ET DES ZONES**

Secteur au lieudit « l'Épine »

Conformément à l'article 34 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT, état au 01.01.2015), l'Administration communale de Collombey-Muraz soumet à l'enquête publique durant 30 jours la modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones du secteur « l'Épine » (parcelle concernée par la construction d'une caserne des pompiers).

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal, bâtiment maison de la Cour, durant les heures d'ouvertures officielles.

Ont qualité pour former opposition, les personnes touchées par les mesures d'aménagement et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être adressée par écrit au Conseil municipal dans les 30 jours dès la publication dans le bulletin officiel.

Celui qui n'a pas formé opposition dans les délais ne peut plus faire valoir ses droits dans la procédure, sauf si des modifications éventuelles sont apportées ultérieurement au plan d'affectation des zones et au règlement.

L'Administration communale